

J'ouvrirai, si on me le permet, une parenthèse au sujet de la Société Polymer. Monsieur l'Orateur, pourquoi cette société ne consentirait-elle pas à fournir ces renseignements? Il n'en existe absolument aucune. S'il en existe une, ce serait le manque de fonctionnaires bilingues, ce qui générerait énormément l'application de la fameuse politique du bilinguisme qu'on croit encore possible dans la Fonction publique. Voilà pourquoi on ne veut pas divulguer ces renseignements.

Dans le cas d'Air Canada, monsieur l'Orateur, on refuse de produire des documents, sous prétexte que cela affecterait le pouvoir concurrentiel des sociétés de la Couronne.

Monsieur l'Orateur, je dirai encore que cet argument n'est pas valable, car le gouvernement canadien, à cause du nombre considérable des sociétés de la Couronne, leur a donné un statut privilégié, de telle sorte qu'elles font une concurrence déloyale—et je le dis sincèrement—à l'entreprise privée.

De plus, non seulement accorde-t-on aux sociétés de la Couronne des privilèges commerciaux, «juridictionnels» et législatifs qu'on n'accorde pas à l'entreprise privée, non seulement les favorise-t-on au détriment de l'entreprise privée, mais il demeure toujours que les députés ne peuvent obtenir de renseignements à leur sujet, ou s'ils en obtiennent, c'est par miettes et, parfois, ils sont faux. Je pense, par exemple, à la réponse que la Société Polymer m'a donnée.

• (6.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'avais aussi inscrit au *Feuilleton* la question n° 724, comprenant neuf parties, dans laquelle je demandais des renseignements au sujet de la fameuse base de Winnipeg, et j'en cite une partie:

En février 1963, le président d'Air Canada a-t-il envoyé une lettre aux employés les informant de ce transfert?

Nous savons que cette lettre a été envoyée, monsieur l'Orateur, mais nous voulons une réponse officielle. Cette question—et on peut le vérifier—figure au *Feuilleton* depuis déjà trop longtemps. On est en train de prendre des décisions. Tout le monde est au courant de cela et je ne parviens pas à obtenir une réponse à ma question. De plus, on voudrait que je m'abstienne d'exiger la production de documents pour ma gouverne et celle des citoyens canadiens.

Monsieur l'Orateur, je pense que c'est un des privilèges des députés de tous les partis de la Chambre de pouvoir obtenir des renseignements. Je reconnais que nous puissions parfois demander des renseignements susceptibles de porter préjudice à la sécurité de l'État, par exemple. Dans de tels cas, mon-

sieur l'Orateur, je m'accorde avec le gouvernement pour dire qu'il serait dangereux de fournir de tels renseignements.

Mais dans le cas présent, il s'agit d'une question d'administration. Et puisque nous sommes à la fois administrateurs et législateurs, il nous incombe de connaître à fond les questions. Dans le cas présent, nous devons savoir si Air Canada a envoyé ou non une lettre aux employés de la base d'entretien de Winnipeg, les avisant du transfert possible de cette base à Montréal. Nous devons savoir, monsieur l'Orateur, si la société Air Canada a vraiment considéré l'opportunité d'effectuer ce transfert, ainsi que tous les autres aspects de cette question. Nous devons, de plus, savoir si le gouvernement canadien a fait des instances auprès d'Air Canada pour forcer cet organisme à déménager sa base ou à ne pas la déménager. Si le gouvernement canadien avait recouru à une telle manœuvre, il créerait un précédent lui permettant à l'avenir de mener par le bout du nez toutes les sociétés de la Couronne. Pourtant, le secrétaire d'État (M. Pelletier), qui est présent, a bel et bien dit, l'autre jour, qu'il ne pouvait rien ordonner, par exemple, à la Société Radio-Canada, une autre société de la Couronne.

Voilà donc, dans quel imbroglio nous nous trouvons présentement. Cela est absolument impensable.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a énormément de travail à accomplir dans le domaine des rapports entre les sociétés de la Couronne et le Parlement. Tous reconnaissent que certains renseignements doivent être communiqués aux députés.

Nous pouvons nous poser une foule de questions, monsieur l'Orateur, concernant cette fameuse question d'Air Canada, mais nous devons indéfiniment attendre les réponses. Et au moment où une réponse semble devoir venir, on nous dit que cela pourrait créer un précédent, ce qui est tellement vrai que l'honorable ministre des Transports disait, et je cite:

Monsieur l'Orateur, tous les députés constatent que cette motion vise le genre de correspondance que l'on a toujours prétendu être confidentielle, et non des documents publics.

Monsieur l'Orateur, on a beau présenter un avis de motion portant production de documents ou demander n'importe quel renseignement concernant les sociétés de la Couronne, on ne parvient jamais à obtenir une réponse. La preuve en est que le secrétaire d'État s'absente depuis un mois et demi. Alors que nous faisons des pieds et des mains pour savoir si la Société Radio-Canada a vraiment une politique concernant la répartition de son temps d'émission entre les mouvements politiques, apolitiques ou autres, nous ne réussissons pas